



DÉLIBÉRATION

du 12 novembre 2024

Présents : 18 Excusés : 7 6 pouvoirs Absents : / Votants : 24 En exercice : 25 ---	L'an deux mille vingt-quatre, le douze novembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire .
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le _____ Publiée, le _____ Notifiée, le _____	Étaient présents : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Maria COURTAY, Mme Estelle GOIMBAUD, Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY, M. Fabrice PAYEN, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAudeau, Mme Nadine YOU Étaient absents excusés : M. Philippe JAHAN (ayant donné pouvoir à Bruno CHICOISNE), Mme Noëlle BICHON (ayant donné pouvoir à Sandrine SUTEAU), Mme Türkan RENZO, (ayant donné pouvoir à Nadine YOU), Mme Isabelle LEAUTE (ayant donné pouvoir à Antony AURILLON), Mme Rosalie OUTIN (ayant donné pouvoir à Estelle GOIMBAUD), Mme Agnès LEMARIE (ayant donné pouvoir à Laura BRETAUD), M. Damien GUILLON, Assistaient également au titre des services : Fabienne PITON, Marie LE ROUX - LARDEUX Secrétaire de séance : Antony AURILLON Date de la convocation : 6 novembre 2024
Délibération n°24.7.5	<u>URBANISME BATIMENTS</u> Bâtiments – marché de travaux pour la réhabilitation de l'église - attributions

Madame le Maire rappelle aux élus qu'un diagnostic de l'église a été réalisé. À la suite de ce diagnostic, un marché de maîtrise d'œuvre a été conclu avec l'entreprise GASTINEAU, devenue la SELARL POST Architecture et Patrimoine.

Sur la base du diagnostic, un dossier de consultation des entreprises a été rédigé par la maîtrise d'œuvre pour des travaux portant sur :

- Lot 01 : Maçonnerie / Pierre de taille
- Lot 02 : Charpente – Menuiserie – Serrurerie
- Lot 03 : Couverture
- Lot 04 : Beffroi
- Lot 05 : Cloches – Cadrons d'horloge
- Lot 06 : Vitraux

Le marché de travaux a été publié le 26 septembre 2024. La date de remise des plis était fixée au 21 octobre 2024 à 12.

Des offres ont été reçues pour les lots 1, 4, 5 et 6. Les lots 2 et 3 sont infructueux. Pour ces lots, conformément à l'article R2122-2 du Code de la commande publique, un marché sera passé sans publicité ni mise en concurrence préalable. Il sera attribué lors d'un Conseil ultérieur.

Le rapport d'analyse des offres a été rédigé par la maîtrise d'œuvre.

Lot 1 - Maçonnerie / Pierre de taille

2 offres ont été reçues pour ce lot. Après analyse, le rapport d'analyse des offres propose de retenir l'offre de l'entreprise BMH pour un montant de 137 022.05€ HT (164 426.46 € TTC).

Lot 4 - Beffroi

Une offre a été reçue pour ce lot. Après analyse, considérant que le montant de cette offre est supérieur de 31% à l'estimatif, il a été décidé de déclarer le lot infructueux et de relancer une consultation.

Lot 5 - Cloches – Cadrons d'horloge

3 offres ont été reçues pour ce lot. Après analyse, le rapport d'analyse des offres propose de retenir l'offre de l'entreprise LUSSAULT CAMPANISTE pour un montant de 19 945.12 €HT (23 934.14€ TTC)

Lot 6 - Vitraux

Une offre a été reçue pour ce lot. Après analyse, considérant que l'offre est supérieur de 127% à l'estimatif et qu'elle ne répond pas au CCTP, l'entreprise ayant répondu en ajoutant des prestations, il a été décidé de déclarer le lot infructueux et de relancer une consultation.

Après avoir entendu cet exposé,

*Vu le Code de la commande publique,
Vu le rapport d'analyse des offres rédigé par POST Architecture et Patrimoine,
Vu l'avis de la CAO réunie le 12 novembre 2024,*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Est appelé à :

- ▶ **ATTRIBUER** le lot 1 – maçonnerie / pierre de taille à BMH pour un montant de 137 022.05€ HT (164 426.46 €TTC).
- ▶ **ATTRIBUER** le lot 5 – Cloches – Cadrons d'horloge à LUSSAULT CAMPANISTE pour un montant de 19 945.12 €HT (23 934.14€ TTC)
- ▶ **DÉCLARER** les lots 4 et 6 infructueux ;
- ▶ **AUTORISER** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Le Maire,
Nadine YOU**

**Antony AURILLON
Secrétaire de séance**